

1 Autorisations de conduite.

L'équipement doit être utilisé par un conducteur titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Une parfaite connaissance de la notice d'instructions, des dispositifs de sécurité et des verrouillages, et des accessoires de levage et de la charge à lever est indispensable pour le conducteur.

2 Vérifications. La grue de chargement

est soumise aux vérifications de l'arrêté du 1^{er} mars 2004, qui prévoit la vérification générale périodique semestrielle. Le véhicule doit passer une visite technique annuelle selon le Code de la route*. Les opérations de maintenance, effectuées selon les instructions du constructeur, sont consignées dans le carnet de maintenance propre à l'équipement.

(Arrêté du 2 mars 2004)

3 Avant de déployer la grue. Il faut

s'assurer que l'examen d'adéquation, à la charge de l'employeur, a été effectué. Le camion doit être stabilisé. Les distances de sécurité avec les lignes électriques sont respectées et la zone d'évolution balisée. À chaque prise de poste, faire le tour du camion et de la grue pour s'assurer, en particulier, de l'absence de fuites, de tuyauteries hydrauliques en mauvais état, d'organes de manœuvre détériorés. Le grutier doit également se positionner de telle sorte qu'il puisse suivre les déplacements du colis des yeux et s'assurer de l'absence de toute personne dans la zone d'évolution de la grue.

4 Elingage. Avant chaque opération

de levage, s'assurer que l'organe de préhension comporte un dispositif empêchant la libération de la charge, que la charge est bien accrochée et que les accessoires de levage sont en bon état. Le grutier doit surveiller la position du fût et de la flèche de la grue : le risque étant d'être heurté ou coincé entre le fût et le porteur.

5 Stabilité après repli de la

grue. Les goupilles de blocage des stabilisateurs sont placées. Pour le transport, si la flèche de la grue n'est pas repliée, mais repose sur la plate-forme du porteur, elle doit impérativement être ancrée.

* Articles R 117-1 et R 119



© Logomotif

La grue de chargement

Cet appareil de levage, adapté sur les véhicules de transports de marchandises, permet d'améliorer les manutentions. Conseils pour l'utiliser en sécurité.